

PROGRAMME DE FORMATION

Evolution des ESAT. Renforcer le pouvoir d'agir des personnes pour transformer l'essai



Public visé

Professionnels des ESAT bretons



Objectifs pédagogiques

- Situer l'autodétermination et la participation sociale dans la perspective d'inclusion des travailleurs d'ESAT
- Décrire des expériences inspirantes pour faire évoluer les pratiques professionnelles
- Illustrer les modalités d'inclusion vers le milieu ordinaire



Accessibilité

Cette formation est ouverte et accessible aux personnes en situations de handicap. Nous invitons les futurs participants concernés à prendre contact avec notre référent handicap avant le début de la formation, afin d'évaluer les besoins spécifiques et d'organiser les adaptations nécessaires pour garantir une expérience complète et inclusive.

- Référent Handicap -
Mélanie KASSEGNE
02 99 38 04 14
formation@creai-bretagne.org



Pré-requis

Aucun

Description / Contenu

- Définition de l'autodétermination et de la participation
- Les nouveaux droits des travailleurs : information et mise en oeuvre
- Inscrire la participation des personnes dans la gouvernance des établissements
- Comment favoriser le développement des compétences
- Comment l'ESAT travaille-t-il avec son environnement pour développer l'inclusion ?



Modalités pédagogiques

- Témoignages
- Conférences plénières
- Retours d'expériences exposés en ateliers

- Evaluation



Durée

6 heures



Moyens et supports pédagogiques

Accès à un extranet participant pour retrouver l'ensemble des supports de la journée



Modalités d'évaluation et de suivi

Avant la formation, vous allez recevoir un email pour répondre à un questionnaire. Ce questionnaire a pour but de recueillir vos besoins et attentes.

A l'issue de la formation, vous serez invité à répondre à un questionnaire afin de recueillir votre point de vue sur le contenu, les modalités pédagogiques et l'organisation de la formation.

3 mois après la formation, un questionnaire en ligne vous sera envoyé pour savoir ce que la formation vous a permis de mettre en place dans votre pratique professionnelle

Dernière mise à jour : 22/04/2024